

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} avril 2009

OBJET
<i>de la Délibération</i>

SEJOURS DE VACANCES 11-18 ANS – ETE 2009

Date de convocation du Conseil Municipal

24 mars 2009

Date d'affichage : 24 mars 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, MM. LE COUVIOUR, MARCHAND, PARMENTIER
Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

Mme DORE-LUCAS à M. JARNO
Mme JEHANNO à Mme GOUTTEQUILLET
Mme LE DOARE à M. LE ROCH

SEJOURS DE VACANCES 11-18 ANS – ETE 2009

Rapport de Nelly BURLLOT

Afin de répondre aux demandes familiales en matière d'accueil de loisirs pour les enfants de 11 à 18 ans, le service Enfance jeunesse propose les séjours de vacances suivants :

Pour les 11- 13 ans :

- Du 6 au 15 juillet 2009 : baie du Mont saint Michel, char à voile, équitation, visites diverses
- Du 3 au 12 août 2009 : Tréffiagat (29) : catamaran, Kayak de mer.

Pour les 14 – 16 ans

- Du 20 juillet au 29 juillet 2009 : La Torche (29) : surf
- Du 17 au 26 août 2009 : séjour à Quimper: Escalad'arbres et activités diverses

Pour les 16 ans et plus :

- Du 6 au 15 juillet 2009: séjour conçu par les jeunes eux-mêmes dans le cadre du dispositif jeunesse.
Le lieu et les activités restent à définir aux cours des prochaines rencontres avec les jeunes

Ces séjours se déroulent sous tentes et sont encadrés par un directeur(trice), titulaire du BAFD ou de son équivalence, et par 2 animateurs BAFA ; chaque séjour peut accueillir au maximum 16 enfants.

Le montant de la participation des familles est maintenu à 132.60 euros par jeune. Ce tarif est applicable pour les Pontivyens ; pour les jeunes des communes extérieures, une majoration de 20 % sera demandée.

Pour les familles relevant des tranches A, B, C, D de notre quotient familial, une réduction, respectivement de 13, 11, 10 et 8 euros par jour sera appliquée.

La Ville percevra des aides financières de la Caisse d'allocations familiales, du Conseil général, de la Mutuelle Sociale Agricole

Nous vous proposons :

- de donner un avis favorable à ce projet.
- de maintenir le prix des séjours tel que défini ci-dessus.
- de demander des subventions aux partenaires cités ci-dessus.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFICE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 2 avril 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**